

Le conseil communal, dans sa dernière séance, propose à l'assemblée communale ordinaire du mardi 17 décembre 2013, le maintien de la

Quotité d'impôt à 2.35

Les autres taxes demeurent inchangées :

➤ Taxe immobilière		1.2 ‰	
➤ Taxe cadastrale		0.1 ‰	
➤ Taxe des chiens (avec la médaille)	fr.	30.00	
➤ Taxe d'élimination des déchets	fr.	160.00	+ TVA 8 %
➤ Prix du m3 d'eau	fr.	2.75	+ TVA 2.5 %
➤ Taxe par compteur d'eau	fr.	50.00	+ TVA 2.5 %
➤ Taxe de raccordement à l'eau potable	fr.	70.00	+ TVA 2.5 %
➤ Taxe des eaux usées, par m3	fr.	1.10	+ TVA 8 %

Budget 2014

	Charges	Produits
1 Autorités, administration générale	461'465.00	84'668.00
2 Travaux publics	319'140.00	129'020.00
3 Affaires juridiques, militaires, police	16'190.00	30'400.00
4 Hygiène publique	7'700.00	
5 Instruction, formation, culture et sport	1'745'345.00	154'800.00
6 Aide sociale et santé publique	792'893.00	16'000.00
7 Economie publique	33'300.00	
8 Finances	491'873.00	124'800.00
9 Impositions	46'630.00	3'400'238.00
10 Services communaux	994'168.00	975'750.00
Total des charges et produits	4'908'704.00	4'915'676.00
Bénéfice	6'972.00	

Un exemplaire du budget détaillé peut être obtenu auprès de l'administration communale ou sur notre site internet www.basse-allaine.ch